

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Léveillé

<https://www.cadre21.org/membres/ed9604600931c3a3ad7457d2>

Date d'obtention : 2021-11-30 23:10:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervention rapide

Rencontrer les personnes concernées avec l'incident sexto de notre établissement, dans le bon ordre.

Commencer par la personne qui fait le signalement.

Poursuivre avec la victime et les gens impliqués, toujours en individuel.

Par la suite, intervenir avec l'instigateur.

Aviser les policiers de l'intervention et remise des cellulaires aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Attention aux réseaux sociaux.

Important d'agir rapidement pour éviter la propagation des photos.

Suivre les étapes lors de nos interventions

Plusieurs motifs poussent les jeunes à envoyer des photos intimes, sans penser aux conséquences.

Assurer que les policiers éliminent les photos des cellulaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontre avec l'instigateur.

Saisie de l'appareil